

COSEG MELUN

.....
COMpte-RENDU DE LA REUNION DE BUREAU

LE MERCREDI 10 OCTOBRE 2012

A 18 H 00 SALLE DE REUNION DE LA CAS
.....

C.R. N° 68
.....

PREsENTS MESSIEURS : CLEQUIN J. PIERRE, JONARD ALAIN, HAAS DANIEL, ELLUL SIMON,
MENARD JACKY.

PREsENTE MADAME : MEROT MUGUETTE.
.....

1) APPROBATION DU C.R. N° 67 :

Après quelques corrections le C.R. n°67 est adopté par l'ensemble des personnes présentes .

2) SECTION VTT – BTT : (DEMANDE D'AIDE)

Nouvelle activité pour le 17 NOVEMBRE 2012 « NUIT ET SEINE » .

Demande d'une participation pour couvrir les frais d'organisation dans le courrier adressé au COSEG MELUN.

Départ / Arrivée à BOIS LE ROI mais pas de détail sur les frais d'organisation en conséquence , le bureau souhaite à l'issue de l'organisation avoir le bilan financier de cette manifestation et se positionnera à ce moment – là.

3) SECTION FITNESS AVEC GE 77 :

J.PIERRE a appelé le GE 77 qui lui a renvoyé les articles mentionnant les engagements ainsi que les articles de la CCNS.

Il s'avère que la demande de 650 € faite par la section est en fait une avance pour

couvrir le salaire de Mme PEZANT en attendant les versements des indemnités par les caisses de maladie à l'employeur (GE 77).

Le bureau n'est pas opposé a verser cette somme mais il demande au président de la section FITNESS de fournir les justificatifs des montants versés (par les caisses de maladie.)

4) SECTION EQUITATION :

Nous avons fait une réponse positive à M. MARTI .

Celui-ci fait actuellement un sondage auprès des agents des RENARDIERES pour connaître

Le nombre de personnes intéressés .

Cette activité concernant également les enfants , il est rappelé que ouvrent-droit aux Subventions en tant que ouvrant-droit .

5) REGLEMENT INTERIEUR :

Le règlement intérieur validé à l'A.G. extraordinaire du 10 MAI 2012.

Le bureau propose de rappeler aux sections que ce règlement est applicable au club du COSEG et à l'ensemble des sections , toutefois si le fonctionnement de certaines sections demande à être affiné , il appartient aux sections d'établir un règlement intérieur de section , éventuellement à partir de la trame proposée en annexe .

6) SECTION CYCLOTOURISME :

Suite à l'accrochage d'un véhicule de location , non couvert par l'assurance , la section Cyclo demande une aide au COSEG pour couvrir les frais.

Le bureau accepte de verser une subvention exceptionnelle mais souhaite que le règlement Des réparations soit directement fait au carrossier et non loueur.

Suite à cette malheureuse expérience , le bureau sensibilise les sections lorsqu'elles doivent louer un véhicule , de redoubler de vigilance sur l'étendue des risques couverts par l'assurance (notamment et particulièrement ce qui est en petits caractères au dos du contrat).

7) QUESTIONS DIVERSES :

*** ASSURANCE (COUVERTURE DES BENEVOLES DES SECTIONS :**

Une souscription d'assurance pour couvrir les bénévoles durant l'encadrement des activités
Des sections va être étudiée .

Cette assurance serait souscrite par le club pour couvrir entre autre la responsabilité
Juridique des encadrants bénévoles des sections .

LA SEANCE EST LEVEE A 20 H 00.

LE SECRETAIRE

ELLUL SIMON

LE PRESIDENT

J. PIERRE CLEQUIN

PROCHAINE REUNION DU COMITE DIRECTEUR ET BUREAU

LE MARDI 13 NOVEMBRE 2012 A 18 H 30

ORDRE DU JOUR :

1°) POINT SUR LES SECTIONS

2°) QUESTIONS DIVERSES